

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 2039)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 42

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Chaque schéma prévoit de favoriser la création ou le développement d'un guichet territorial unique qui permet d'offrir aux entreprises un seul interlocuteur, quel que soit le maître d'ouvrage. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de guichets uniques permettrait aux entreprises de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Celui-ci aurait en outre la faculté de proposer directement une offre d'insertion et de faciliter le parcours des bénéficiaires vers l'emploi.